

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

À toute personne qui désire transmettre des commentaires ou se faire entendre par la Conseil à propos de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 440, rue Saint-Gabriel

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 4 avril 2022 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Site concerné:

440, rue Saint-Gabriel
Lot 6 426 380, zone 124-Ca

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser la construction des avant-toits du bâtiment principal à moins de 1 mètre des limites de terrain, soit une dérogation de 0,77 m dans la marge de recul avant.

Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villest-tite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire.

Donné à Saint-Tite, ce 18 mars 2022.



Me Julie Marchand,
Greffière